

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

MINISTERE DE LA SANTE

CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE EN SANTE (CNASS)

AAO N° : 02/2024/CNASS

L'Acquisition et Mise en place d'une infrastructure numérique au profit de la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru sur le site de l'ARMP du 05/04/2024.
2. La Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché **d'Acquisition et Mise en place d'une infrastructure numérique au profit de la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS)**. Les produits seront fournis et installés au Siège de la CNASS dans un délai ne dépassant pas 30 jours.
3. La Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et mettre en place une infrastructure numérique.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la CNASS (Khadjetou Mohamed Mohamed El Maouloud, tél : 45 25 95 16 et e-mail : khadjetou.maouloud@cnass.mr) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après *Siège social Ilot K EXT n°10, rue Ba Mamadou M'Baré, Nouakchott, Mauritanie* de 9 heures à 17 heures du lundi au jeudi et le vendredi de 9 heures à 12 heures.
7. Les exigences minimales en matière de qualification sont :
 - Avoir réalisé au minimum un (01) marché similaire (justifié à travers des attestations de bonne exécution ou des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve ou définitive signés par les maîtres d'ouvrage public ou leurs



- représentants) au cours des cinq dernières années (**2023, 2022, 2021, 2020 et 2019**)
- Disposer d'un service après-vente décrit à la clause IC 18.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
 - Pour les informations détaillées, voir le Dossier d'Appel d'offres.
 - Avoir réaliser un chiffre d'affaires annuel moyen durant les (05) cinq dernières années (**2023, 2022, 2021, 2020 et 2019**) d'au moins **6.000.000 MRU**
 - Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de **2.000.000 MRU**, attestation délivrée par une banque et destinée au besoin de fonds de roulement pour l'exécution du marché.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après ***Siège social Ilot K EXT n°10, rue Ba Mamadou M'Baré, Nouakchott, Mauritanie*** à compter du 23/07/2024 contre le paiement d'un montant non remboursable de **2.000** ouguiyas ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera par versement au Trésor Public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.
9. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le 23/08/2024 à 12 heures. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Commission de passation des marchés publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS) Ilot WRB LOT N500 à l'ouest du carrefour BANA BLANC à côté de la lunetterie OPTIKOS Nouakchott Mauritanie tel (+222) 22 30 48 19, le 23/08/24 à 12 heures.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **180 000 MRU** ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Signature :

Directrice Générale de la CNASS

